

Le label Grand site de France décerné à sept communes du Minervois



Suite à une démarche engagée, il y a 16 ans, "Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian" a décroché le label Grand Site de France. Un atout majeur, entre autres, en termes d'attractivité, pour les communes de Cesseras, Azillanet, La Livinière, Minerve, Siran, La Caunette et Vélioux.

Les élus du "Grand site cité de Minerve gorges de la Cesse et du Brian" sont aux anges : Monique Barbut, ministre de la Transition écologique vient d'attribuer pour 8 ans, le label Grand Site de France à leur territoire. C'est ainsi un des joyaux de l'ouest héraultais qui vient d'être reconnu. L'obtention de ce label fait suite à une démarche de longue haleine, engagée il y a 16 ans, avec l'engagement sans faille de tous les élus.

Sept communes concernées

Jean Arcas, le président du Pays précise que *"la commune de Minerve a impulsé la démarche, puis c'est sous la houlette du Syndicat mixte du Pays Haut-Languedoc et Vignobles en lien étroit avec les sept communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran et Vélioux, et avec le soutien de la communauté de communes Du Minervois au Caroux et du conseil départemental de l'Hérault, que le projet s'est construit pas à pas. C'est grâce à cette cohésion et à la mobilisation générale de tous les partenaires dont le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et l'appui constant des services de l'État, que ce travail exigeant a pu être mené."*



Un territoire valorisé

Valorisation du territoire, attractivité des villages et des hameaux, développement agricole et pastoral, prise en compte des patrimoines qui seront mieux protégés, mise en place d'itinéraires de découverte... Les maires des communes concernés sont unanimes, le label Grand Site de France est un atout indéniable et majeur pour leurs communes et l'ensemble du territoire.